



Non remplacement d'un collègue en arrêt de travail

Par **biscuit73**, le **23/12/2010** à **21:21**

Bonjour,

Je travail dans la restauration, en salle nous sommes normalement deux au service, mais seulement voilà, ma collègue se retrouve en arrêt maladie pour plus d'un mois et mon patron n'a pas l'intention de la remplacer résultat je dois la remplacer à 100 % tout en faisant mes tâches habituels, bref je dois remplacer un 35h en plus de mes 35h à moi. Mon patron refuse que je fasse des heures supp. donc je me retrouve à courir comme un fou tout les jours et je suis totalement épuisé après seulement 1 semaine de boulot. Je me sens dans l'impasse comment faire ??

Par **P.M.**, le **24/12/2010** à **02:31**

Bonjour,

Il est évident que vous ne pouvez pas faire le travail de deux personnes à vous tout donc, tout en prévenant l'employeur de cette impossibilité, vous faites ce que vous pouvez faire et le reste vous le laissez...